

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2019**  
Salle Schuman – Hôtel de Communauté à Yutz

La séance est ouverte à 18h05.

Après avoir entendu quelques communications,

Le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Centre Aquatique Communautaire
  
  - **APPROUVE** la constitution de groupements de commandes permanents pour :
    - la plateforme mutualisée de dématérialisation de marchés publics,
    - la vérification périodique de sécurité et maintenance curative des aires de jeux et des équipements sportifs,
    - l'installation de distributeurs de boissons,
    - la téléphonie mobile,
    - la téléphonie fixe,
    - les travaux de plomberie, sanitaire et chauffage (réparation),
    - les missions de reconnaissance des sols et missions d'études géotechniques,
    - l'intervention d'un interprète en langage des signes pour la diffusion du conseil en direct,
    - les études de circulations,
    - la télésurveillance des bâtiments,
    - la fourniture de produits d'entretien,
    - la désinfection des locaux.
    - la fourniture et l'installation de mobilier
- et **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération soit coordonnateur des groupements
- Concernant les Ressources Humaines :
    - **APPROUVE** la création d'un Service Commun Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération et la Ville de Thionville à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les conventions de mise en œuvre correspondantes
    - **DECIDE** de la modification du tableau des effectifs intégrant la transformation de postes et la création des postes des agents transférés dans le cadre du Service Commun Ressources Humaines
    - **ACCEPTE** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et **APPROUVE** la validation des critères et montants définis
    - **ACCEPTE** la revalorisation des frais de déplacement et **APPROUVE** les taux des frais de déplacement correspondants.

La séance est levée à 19h50.